

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 12 décembre 2024 à 18h30

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TRACY-SUR-LOIRE, légalement convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Étaient présents :

M. Alain CAILBOURDIN et Mme Dominique BASSINO, *Adjoints au Maire*.
Mme Marie BACZYK, Mme Annie CROCHET, M. Ludovic GRIGNAC, M. Gérard MARIE, Mme Magali METENIER et Mme Annick PIVERT, *Conseillers Municipaux*.

Étaient excusés :

Mme Emmanuelle BONARD ayant donné pouvoir à Mme Annick PIVERT, Mme Marina GAUDRY ayant donné pouvoir à Mme Magali METENIER, M. Xavier JUHEL ayant donné pouvoir à Mme Marie BACZYK. M. Christophe DELOUBES, M. Aurélien JEUNET et Mme Delphine JOUINOT sont absents excusés.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme Marie BACZYK est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de prévention, collecte et traitement des déchets
- Décision modificative
- Questions diverses

1. Rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non potable (SPANC) et du service prévention, collecte et traitement des déchets

Pour rappel, le territoire de la communauté de communes Cœur de Loire compte 30 communes.

En 2023, le service du SPANC comprenait 8115 installations dont 292 installations ont été vidangées. Il a pour compétences le contrôle technique des installations neuves ou à réhabiliter ainsi que la vérification du fonctionnement et de l'entretien. Le service est exploité en régie avec des prestations de services : contrôle de conception, implantation et réalisation des installations neuves ou à réhabiliter (coût 109,09 €) ; contrôle de mutation dans le cas d'une vente (131,82 €) ; entretien des ouvrages par un prestataire externe (31,82 €).

Le service prévention, collecte et traitement des déchets comptaient 24 776 habitants en 2023. Ses compétences sont la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés. Le service est exploité en régie et comprend 11 agents sur le terrain (chauffeurs et ripeurs). Le service a collecté et traité : 5 336 tonnes d'ordures ménagères résiduelle soit 215,37 kg par habitant (baisse de 8,38 % par habitant par rapport à 2022) ; 1 150 tonnes de verre soit 46,43 kg par habitant (hausse de 4,29 % par habitant par rapport à 2022) ; 976,98 tonnes d'emballages et papiers soit 39,43 kg par habitant (hausse de 11,32 % par habitant par rapport à 2022).

La communauté de Commune Cœur de Loire exerçant les compétences Assainissement non collectif et prévention, collecte et traitement des déchets se doit de réaliser des rapports sur le prix et la qualité du service et de les approuver. Ces rapports annuels doivent être présentés en conseil municipal au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le conseil municipal en prend acte.

2. Décision modificative n° 5

Monsieur le Maire explique que suite au départ des locataires du logement communal le 21 octobre 2024, la caution doit être libérée dans les 2 mois. Des virements de crédits sont donc nécessaires afin d'effectuer les écritures comptables correspondantes. Par ailleurs, des rappels sur salaires nécessitent également des virements de crédits.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
Vu le montant de la caution à libérer ;

Vu les rappels sur salaire ;
Vu le budget primitif 2024 voté le 26 mars 2024 ;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

De procéder aux réajustements budgétaires suivants :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D 615228 : Entretien et réparation autres bâtiments	2 500 €	
D 6411 : Personnel titulaire		2 500 €
D 165 : Dépôt et cautionnement		500 €
D 2157-180 : Tondeuse autoportée (opération terminée)	500 €	

Délibération n° 2024-28

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE :

- *Exercice PPMS*

Madame CROCHET fait un compte rendu de l'exercice « Alerte attentat » à l'école. Celui-ci a eu lieu le 29 novembre 2024. Le scénario retenu était une voiture qui fonce dans le portail du bas et finit dans la cour ; on ne voit pas ce qu'il y a à l'intérieur. Les élèves de la maternelle ont quitté leur classe et ont rejoint les classes primaires. La directrice a appelé la gendarmerie qui lui a conseillé d'évacuer l'école en urgence. Les élèves ont été évacués par la porte située rue Bray.

Le bilan fait état d'un exercice réalisé sans panique. La rue Bray avait été interdite à la circulation pendant l'évènement. Les élèves ont écouté les consignes et l'évacuation a eu lieu rapidement.

Néanmoins, certains points sont à améliorer : condamner le parking situé sous les fenêtres des classes primaires ; installer des films occultants sur la partie basse des fenêtres ; bien tailler les rosiers pour éviter les risques de blessures ; petite plaque d'égout dangereuse ; prévoir l'installation d'une alarme PPMS différente de l'alarme incendie. Monsieur CAILBOURDIN ajoute qu'il a entrepris les démarches mais les murs sont trop épais pour que le signal puisse passer ; d'autres solutions sont à l'étude.

- *Voyage à l'étang de Baye*

Madame CROCHET fait part aux élus d'une demande de subvention exceptionnelle de 489 € de la part de la directrice d'école pour participer au voyage scolaire à l'étang de Baye. Ce montant correspond au prix du transport.

Par ailleurs, l'Agence Nationale du Sport (ANS) a attribué une subvention de 4315 € pour l'installation d'une infrastructure sportive dans la cour de l'école. Comme convenu, l'association sportive prendra en charge la part restante à charge (1078,73 €) et la commune avancera la part de la TVA.

En accord avec la directrice d'école, la part de l'association sportive sera retenue de la façon suivante sur le budget 2025 : subvention annuelle à la coopérative scolaire (500 €) ; subvention voyage scolaire (489 €) ; fournitures scolaire (89,73 €).

TOUR DE TABLE

- M. CAILBOURDIN explique que deux parcelles AOC appartenant à la commune et en location pourraient être vendues pour environ 2000 euros chacune sachant que les fermages ne rapportent pas beaucoup chaque année. Il en existe une troisième mais la surface est beaucoup plus importante ce qui ferait sans doute un coût trop élevé pour le jeune vigneron qui l'exploite.
Le conseil municipal émet un avis favorable de principe pour la vente des deux petites parcelles.

Par ailleurs, il informe qu'il a rencontré une personne de la SNCF pour lui parler de la dégradation de la route des Iles suite aux différentes déviations mises en place. Cette personne n'est pas hostile à la prise en charge possible de travaux de réfection mais doit en faire part à sa hiérarchie qui statuera. Il précise que les passages à niveau n° 85 (Les Courlus), n° 88 (Le Bourg) et n° 89 (Les Girarmes) seront fermés complètement pendant une bonne quinzaine de jours au printemps. Celui de la Roche PN n° 87 sera fermé ponctuellement mais uniquement la nuit.

Dernier point, il informe également que l'UTIR a envoyé un courrier pour demander à la commune de retirer les bacs à fleurs accrochés sur les barrières situées au-dessus du ruisseau à Maltaverne.

- Mme BASSINO informe que les travaux d'exhumation au cimetière ont commencé et que l'ossuaire est terminé. Une case du nouveau colombarium est déjà vendue.
- Mme BACZYK fait un point rapide sur le repas des aînés. Ils ont tous été très satisfaits et ont beaucoup participé à ce moment festif. Tous les élus présents sont unanimes.
- M. GRIGNAC termine en informant qu'il manque toujours un panneau « rue de Loire » au Bourg de Tracy. De plus, certains habitants n'ont toujours pas accès à la fibre car l'extension de réseau ne peut être prise en charge par les opérateurs SFR ou ORANGE.

M. le Maire dit qu'il va envoyer un mail à XP Fibre, entreprise chargée du développement de la fibre sur le territoire, pour lui signaler toutes les habitations qui sont encore dans cette situation sur la commune.

Fin de la séance à 20h15.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.

La secrétaire de séance,
Marie BACZYK.